

AVIS RELATIF À LA NÉGOCIATION BOURSIÈRE

Approbation des modifications touchant le système des ordres au dernier cours et la fonctionnalité d'ordres pour affichage seulement

Les Marchés boursiers TSX sont heureux d'annoncer qu'ils ont reçu l'approbation réglementaire de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario à l'égard des modifications touchant le système des ordres au dernier cours (« ODC ») à la Bourse de Toronto (la « TSX ») et la fonctionnalité d'ordres pour affichage seulement de la TSX, lesquelles ont été annoncées précédemment dans les avis relatifs à la négociation boursière [2016-018](#) et [2016-019](#), respectivement. L'avis d'approbation à l'égard du système des ODC à la TSX se trouve [ici](#). L'avis d'approbation à l'égard de la fonctionnalité d'ordres pour affichage seulement de la TSX se trouve [ici](#).

Les modifications touchant le système des ODC à la Bourse de croissance TSX (la « TSXV ») et la fonctionnalité d'ordres pour affichage seulement de la TSXV demeurent en attente de l'examen ou de l'approbation de la British Columbia Securities Commission et de l'Alberta Securities Commission.

Les modifications touchant le système des ODC renforceront la capacité des participants à compenser les déséquilibres des ODC lors d'une séance de prolongation de la variation des cours. Par ailleurs, cela permettra d'atténuer la volatilité des cours des titres admissibles aux ODC lors du report d'appels de clôture entraînés par une prolongation de la variation des cours. De plus, le fait de permettre aux participants d'annuler des ODC à cours limité saisis durant une prolongation de la variation des cours assurera la constance du système des ODC pendant la période de 15 h 40 à 16 h (état de déséquilibre des ODC du marché) et la séance de prolongation de la variation des cours. **Il est à noter que seuls les ODC à cours limité de sens inverse au déséquilibre qui sont saisis entre 16 h et 16 h 10 peuvent être annulés.**

Les modifications touchant la fonctionnalité d'ordres pour affichage seulement étendront le recours à cette fonctionnalité aux ordres cachés, ce qui permettra d'afficher ces ordres à la TSX et à la TSXV sans qu'ils soient négociés comme des ordres actifs. La fonctionnalité d'ordres pour affichage seulement sera offerte pour l'exécution des ordres cachés pendant la séance de négociation continue ordinaire à la TSX et à la TSXV.

La date de mise en œuvre des modifications sera le 21 novembre 2016. La fonctionnalité modifiée sera disponible dans l'environnement d'essai (« GTE ») à compter du 23 septembre 2016.

Le [Guide des ordres et des fonctionnalités](#) et le [guide des liquidités cachées \(en anglais seulement\)](#) ont été mis à jour pour faire état de ces modifications.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires au sujet de la présente annonce, veuillez communiquer avec un membre de l'équipe de gestion des comptes.

Jeff Foster	416 947-4229
Matthew Lee	416 947-4665
Michael Tintinaglia	416 947-6679

